



Procès-verbal du Bureau syndical du Jeudi 18 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 janvier à 17 h 30, les Membres du Bureau, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux du SDE65 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présent(e)s : M. VIGNES (Président), Mmes POURTEAU et VINCENT,
MM. ALONSO, ARMARY, CAZABAT, DABEZIES, ESPERON, GUILLEN,
LAFFAILLE, LATAPI, LUQUET, MAISONNEUVE, MUR, PÉLIEU et PIRON

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes ANCIEN, PREVOST et SOLLES,
MM. CARRERE et POUBLAN

Avai(en)t donné pouvoir : M. BARRAL à M. MUR

Secrétaire de séance : Mme Thérèse POURTEAU

M. le Président ouvre la séance en présentant ses vœux pour la nouvelle année à l'ensemble de ses collègues, puis soumet le procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2023 à l'approbation du Bureau, qui l'approuve sans réserve.

Le Bureau syndical étant composé de 22 membres, M. le Président constate le quorum par la présence de 16 membres puis, avant de déclarer la séance ouverte, demande au Bureau de désigner le ou la secrétaire de séance.

Mme Thérèse Pourteau, Vice-Présidente, ayant été choisie comme secrétaire de séance, M. le Président présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation du PV de la reunion du 21 décembre 2023 et désignation du secrétaire de séance

Délibérations

1. **Renouvellement de conventions Enedis** (prestations de service)
2. **Partenariat SDE65/SEM Ha-Py Energies** : mise en place d'une nouvelle convention
3. **Première programmation travaux Electrification 2024**
4. **Première programmation travaux EP 2024**

Points d'information

1. **Débat d'Orientation Budgétaire** : propositions en vue de l'AG du vendredi 2 février 2024
2. **Préparation de l'AG du 2 février 2024**
3. **Achat d'énergies** : actualités PLF 2024 et groupement d'achat
4. **Calendrier SDE**

A- Délibérations

Point 1 – Renouvellement de conventions Enedis (prestations de service)

M. le Président donne la parole à M. Bruno Rouch, Directeur Général, à ce propos.

M. le Directeur Général rappelle que les 2 conventions à renouveler avec Enedis portent d'une part sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux sur les réseaux électriques, d'autre part sur l'assistance au traitement des demandes d'urbanisme.

M. Rouch précise que pour l'assistance au traitement des demandes d'urbanisme, une nouvelle procédure étant en place, il sera de moins en moins fait appel à Enedis et la convention correspondante n'aura plus lieu d'être.

M. le Président soumet le renouvellement de ces deux conventions au Bureau.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- de reconduire les contrats de prestations précédents arrivés à échéance,
- d'autoriser M. le Président à signer les 2 conventions précitées.

DL 01 01 24	Convention SDE65/Enedis pour la mise en place de missions techniques d'assistance aux travaux réalisés par le SDE65 sur les ouvrages de distribution électrique et pour les études de raccordement au titre des autorisations d'urbanisme
	<p>M. le Président rappelle aux membres du Bureau le nouveau contrat de concession signé le 17 juin 2021 entre le SDE65, Enedis et EdF pour la période 2022/2051.</p> <p>Au titre de ce contrat, une répartition de maîtrise d'ouvrage entre le SDE65 et Enedis a été établie ainsi que les missions d'étude et d'exploitation confiées à Enedis.</p> <p>Pour la mise en œuvre de ses missions de maître d'ouvrage et de production des avis d'urbanisme (raccordement de nouvelles constructions), le SDE65 a besoin d'une assistance technique qu'Enedis peut réaliser, comme elle le faisait jusqu'à ce jour, dans le cadre des prestations rémunérées.</p> <p>M. le Président propose, dans la continuité des missions réalisées jusqu'à ce jour, de reconduire les contrats de prestations précédents, arrivés à échéance, et de signer avec Enedis 2 conventions de prestations pour une durée d'un an, relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour études et travaux sur réseaux électriques, qui porte sur 2 points :<ul style="list-style-type: none">- le piquetage des installations (selon 2 variantes),- les études basse tension (selon 3 variantes). <p>La convention définit la nature des prestations et les prix correspondants (estimation annuelle : 20 000 € HT).</p> <ul style="list-style-type: none">- l'assistance au traitement des demandes d'urbanisme pour ce qui relève des possibilités techniques et financières de raccordement au réseau : levée des contraintes et proposition technique (estimation annuelle : 40 000 € HT). <p>Afin de permettre aux Services du SDE65 d'assurer totalement leurs missions en toute sécurité, M. le Président propose au Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none">- de reconduire les contrats de prestations précédents arrivés à échéance,- de l'autoriser à signer les 2 conventions précitées.

Point 2 - Partenariat SDE65/SEM Ha-Py Energies : mise en place d'une nouvelle convention

A l'invitation de M. le Président, M. le Directeur Général informe le Bureau que la convention liant le SDE65 et la SEM Ha-Py Energies pour la mise à disposition de moyens humains et matériels est arrivée à échéance. Il s'agit de procéder à son renouvellement, et ce pour une durée de 3 ans.

M. le Président propose aux Membres du Bureau de délibérer sur la proposition présentée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'approuver la mise à disposition de moyens matériels et humains et les montants associés liant le SDE65 à la SEML Ha-Py Energies, d'un montant respectif de 4 245 € et 95 100 €, soit un total de 99 345 €.
- d'autoriser M. le Président à signer une nouvelle convention de gestion entre le SDE65 et la SEM Ha-Py Energies, pour une durée de 3 ans, permettant de mettre en œuvre la présente décision.

DL 02 01 24	Convention de gestion SEML Ha-Py Energies
	<p>M. le Président rappelle aux Membres du Bureau les mesures d'accompagnement réalisées par le SDE65 au profit de la SEML Ha-Py Energies afin de lui permettre de se développer, et définies par convention du 20 avril 2020, pour une durée de 3 ans (2021-2023), modifiée par avenant du 12 janvier 2023.</p> <p>Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2023 et ayant donné toute satisfaction aux deux parties, M. le Président propose de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans et aux mêmes conditions, à savoir :</p> <p><u>Mise à disposition de moyens matériels</u> Cette mise à disposition est évaluée, pour l'année 2024, à 4 245 € (exercice comptable 2024), somme inscrite au business plan de la SEML.</p> <p><u>Mise à disposition de moyens humains</u> Cette mission d'assistance à la gestion administrative de la SEML est évaluée, pour l'année 2024, à 95 100 € (exercice comptable 2024). Cette somme est également inscrite au business plan de la SEML.</p> <p>M. le Président propose au Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ d'approuver la mise à disposition de moyens matériels et humains et les montants associés liant le SDE65 à la SEML Ha-Py Energies, d'un montant respectif de 4 245 € et 95 100 €, soit un total de 99 345 €.▪ de l'autoriser à signer une nouvelle convention de gestion entre le SDE65 et la SEM Ha-Py Energies, pour une durée de 3 ans, permettant de mettre en œuvre la présente décision.

Point 3 – Première programmation travaux Electrification 2024

M. le Président invite M. Jean-Luc Lavigne, Chef de service Réseaux électriques et de télécommunication, à évoquer ce dossier.

Après un rappel sur les travaux réalisés antérieurement, M. Lavigne présente le programme de travaux Electrification 2024 d'abord par lot puis par canton, arrêté par la Commission Réseaux réunie le 15 janvier dernier.

Une discussion s'engage alors sur la réalisation des études, M. Michel Pélieu, Président du Département, s'interrogeant sur la réalisation de l'étude et des travaux par la même entreprise.

M. Lavigne explique que les études sont réalisées par l'entreprise car d'une part, elle a souvent son propre bureau d'études, d'autre part elle peut plus facilement optimiser la solution technique.

M. le Directeur Général précise que les affaires courantes et simples sont traitées par l'entreprise, mais que les gros dossiers plus complexes sont externalisés auprès d'un bureau d'études indépendant, sur marché spécifique.

M. Yves Laffaille, Vice-Président du SDE et Président de la Commission Réseaux, signale qu'en raison des multiples réclamations des maires lors de la réalisation des chantiers, il faudra peut-être songer à étoffer le service Réseaux électriques afin d'y répondre.

Il souhaite également signaler les délais de livraison importants constatés depuis la période du covid, tant sur les chantiers concernant l'électrification que l'éclairage public.

En conclusion de ce débat, M. le Président propose au Bureau de délibérer sur les propositions présentées pour la première programmation travaux Electrification 2024.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'approuver cette première programmation de travaux d'Electrification 2024 telle que définie par la Commission Réseaux,
- de l'autoriser à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations.

DL 03 01 24	Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel des programmes d'Electrification 2024																								
	<p>M. le Président rappelle aux Membres du Bureau que les besoins des communes exprimés pour 2024 ont été recensés. Il précise que la Commission Réseaux s'est réunie le 15 janvier aux fins d'analyse et a réparti les montants HT suivants :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Programme</th> <th style="text-align: center;">Répartition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FACE Sécurisation « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)</td> <td style="text-align: right;">410 000 €</td> </tr> <tr> <td>FACE Sécurisation « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)</td> <td style="text-align: right;">500 000 €</td> </tr> <tr> <td>FACE Renforcement « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)</td> <td style="text-align: right;">800 000 €</td> </tr> <tr> <td>FACE Renforcement « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)</td> <td style="text-align: right;">1 225 000 €</td> </tr> <tr> <td>FACE Intempéries (SDE : 20 % du coût HT des Tx)</td> <td style="text-align: right;">180 000 €</td> </tr> <tr> <td>FACE Enfouissement (SDE : 0 % du coût HT des Tx)</td> <td style="text-align: right;">525 000 €</td> </tr> <tr> <td>SDE Enfouissement (SDE : 65 % du coût HT des Tx)</td> <td style="text-align: right;">600 000 €</td> </tr> <tr> <td>FACE Extensions (SDE : 10 % du coût HT des Tx)</td> <td style="text-align: right;">275 000 €</td> </tr> <tr> <td>Article 8 Urbain (SDE : 10 % du coût HT des Tx)</td> <td style="text-align: right;">600 000 €</td> </tr> <tr> <td>SDE Complémentaire (SDE : 40 % du coût HT des Tx)</td> <td style="text-align: right;">1 400 000 €</td> </tr> <tr> <td>SDE Article 8 Urbain (SDE : 50 % du coût HT des Tx)</td> <td style="text-align: right;">230 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>M. le Président propose au Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver cette première programmation de travaux d'Electrification 2024 telle que définie par la Commission Réseaux, - de l'autoriser à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations. 	Programme	Répartition	FACE Sécurisation « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	410 000 €	FACE Sécurisation « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	500 000 €	FACE Renforcement « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	800 000 €	FACE Renforcement « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	1 225 000 €	FACE Intempéries (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	180 000 €	FACE Enfouissement (SDE : 0 % du coût HT des Tx)	525 000 €	SDE Enfouissement (SDE : 65 % du coût HT des Tx)	600 000 €	FACE Extensions (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	275 000 €	Article 8 Urbain (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	600 000 €	SDE Complémentaire (SDE : 40 % du coût HT des Tx)	1 400 000 €	SDE Article 8 Urbain (SDE : 50 % du coût HT des Tx)	230 000 €
Programme	Répartition																								
FACE Sécurisation « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	410 000 €																								
FACE Sécurisation « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	500 000 €																								
FACE Renforcement « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	800 000 €																								
FACE Renforcement « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	1 225 000 €																								
FACE Intempéries (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	180 000 €																								
FACE Enfouissement (SDE : 0 % du coût HT des Tx)	525 000 €																								
SDE Enfouissement (SDE : 65 % du coût HT des Tx)	600 000 €																								
FACE Extensions (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	275 000 €																								
Article 8 Urbain (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	600 000 €																								
SDE Complémentaire (SDE : 40 % du coût HT des Tx)	1 400 000 €																								
SDE Article 8 Urbain (SDE : 50 % du coût HT des Tx)	230 000 €																								

Point 4 – Première programmation travaux EP 2024

A la demande de M. le Président, Mme Gisèle Vincent, Vice-Présidente du SDE et Présidente de la Commission Eclairage public, présente cette première programmation, arrêtée par la Commission le 10 janvier dernier.

Après un retour sur la réalisation des travaux les années précédentes, Mme Vincent aborde le programme «Tête en LED » à lancer en priorité, qui concerne 303 communes, pour un montant HT de 4 500 000 €.

Concernant les demandes relatives aux opérations de coordination, de rénovation et d'extension, les membres de la Commission y travailleront ultérieurement.

M. le Directeur Général indique qu'en raison du montant élevé des paiements et des dossiers « Fonds vert » à réaliser cette année, il n'y aura pas de nouvelle programmation importante pour 2024.

En conclusion, M. le Président propose aux Membres du Bureau de délibérer sur la proposition de la Commission.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'approuver une première programmation de travaux d'Eclairage Public 2024, portant sur les rénovations du programme Tête en LED (tranches 1 et 2), soit 303 opérations, pour un montant de 4 500 000 € HT,
- d'autoriser M. le Président à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations.

DL 04 01 24	Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel des programmes d'Eclairage Public 2024								
	<p>M. le Président informe les Membres du Bureau des demandes de travaux faites par les communes au titre de l'éclairage public 2024.</p> <p>Il rappelle également les 2 programmes « Têtes en LED » qui ont reçu l'accord de la Caisse des Dépôts et Consignations, et qui représentent un investissement de 4,5 millions d'euros HT sur 2 ans.</p> <p>Par ailleurs, le SDE65 est en attente de la prochaine programmation Fonds vert de l'Etat, qui fixera une nouvelle programmation EP sans doute supérieure à 2023 (1,2 million d'euros).</p> <p>Après analyse réalisée par la Commission Eclairage public du 10 janvier, ses membres ont décidé de ne traiter dans un premier temps que le programme Tête en LED, tranches 1 et 2, défini comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="339 595 1345 719"> <thead> <tr> <th data-bbox="339 595 810 667">Nature du programme</th> <th data-bbox="810 595 995 667">Nombre d'opérations</th> <th data-bbox="995 595 1345 667">Montants proposés en 1^{ère} programmation EP (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="339 667 810 719">Tête en LED</td> <td data-bbox="810 667 995 719">303</td> <td data-bbox="995 667 1345 719">4 500 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>La Commission examinera lors d'une deuxième réunion ultérieure les demandes relatives aux autres programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enfouissements coordonnés - rénovation - extension du réseau EP pour sécurisation - travaux de signalisation lumineuse <p>Ainsi, M. le Président propose au Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver une première programmation de travaux d'Eclairage Public 2024, portant sur les rénovations du programme Tête en LED (tranches 1 et 2), soit 303 opérations, pour un montant de 4 500 000 € HT, - de l'autoriser à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations. 			Nature du programme	Nombre d'opérations	Montants proposés en 1 ^{ère} programmation EP (HT)	Tête en LED	303	4 500 000 €
Nature du programme	Nombre d'opérations	Montants proposés en 1 ^{ère} programmation EP (HT)							
Tête en LED	303	4 500 000 €							

MM. Pélieu et Maisonneuve quittent la séance à 18 h 30.

B- Points d'information

Point 1 – Débat d'Orientation Budgétaire : propositions en vue de l'AG du vendredi 2 février

M. le Président invite M. Rouch à présenter ce dossier.

M. le Directeur Général détaille le document qui sera soumis aux membres du Comité syndical, en revenant sur le contexte géopolitique tendu et l'inflation toujours pesante, et précise :

- les investissements à prévoir suite au développement des territoires dans le domaine de l'énergie (photovoltaïque, ...),
- le maintien de l'équilibre budgétaire, avec la maîtrise des dépenses et des financements.

M. Rouch rappelle enfin les ressources financières du SDE65 (taxe sur l'électricité, redevance R2,...), puis les orientations budgétaires par service ainsi que les charges internes.

M. Claude Cazabat, Membre du Bureau, remercie les agents du SDE pour ce travail de synthèse.

Le Bureau syndical prend acte de cette communication et approuve l'envoi du document aux délégués.

Mme Pourteau quitte la séance à 18 h 45.

Point 2 – Préparation de l'AG du 2 février 2024

M. le Directeur Général détaille l'organisation de l'assemblée.

Le Bureau syndical prend acte de cette communication.

Point 3 - Achat d'énergies : actualités PLF 2024 et groupement d'achat

M. le Président donne la parole à Mme Armary, Chef de service Transition énergétique, à ce sujet.

Mme Armary informe le Bureau sur les dernières actualités.

Elle rappelle les chiffres concernant l'achat d'électricité pour 2024 puis 2025, puis indique que l'achat pour le gaz est quasiment fait pour 2025.

Elle informe ensuite le Bureau du renouvellement du groupement d'achat d'électricité et de gaz pour la période 2026/2028, qui sera préparé durant le 1^{er} semestre 2024.

Enfin, elle présente les points principaux du projet de loi de finances 2024 :

- prolongement du bouclier tarifaire « électricité »,
- extinction programmée des mécanismes exceptionnels de protection des consommateurs d'ici la fin de l'année,
- hausse des TRVE au 1^{er} février 2024.

En fonction de l'évolution des informations, une lettre d'actualité sera rédigée et adressée au Bureau ultérieurement.

Le Bureau syndical prend acte de cette communication.

Point 4 - Calendrier

Bureaux :

- jeudi 22 février - 17 h 30
- mercredi 20 mars - 17 h 30

Comités syndicaux :

- vendredi 2 février (DOB) -18 h 00 à Laloubère
- vendredi 8 mars (Budgets) -18 h 00 à Laloubère

Evènements :

- lundi 29 janvier : réunion avec les entreprises du SDE65 - 9 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie ses collègues pour leur participation à cette réunion.

La réunion s'achève à 19 h 00.

La Secrétaire de Séance,



Thérèse POURTEAU

Le Président



Patrick VIGNES